

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20250128-001-2025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 1

Objet :
Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun ADS avec la C.A.P.G.

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : **22 janvier 2025**

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN, M. Pierre REBEIX

Absents : M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Par délibération n° 046/2023 en date du 14 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la convention régissant les principes du service Autorisations de Droit de Sols (ADS) proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Cette convention définit les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente en matière d'urbanisme et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et son service ADS. Le service ADS a pour mission principale de réaliser l'ensemble de la procédure de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Elle expose que le service ADS assure depuis lors et au quotidien, son rôle en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et d'information des administrés.

La convention est d'une durée de 3 années, soit jusqu'au 1er janvier 2028,

Elle ajoute que celui-ci est parfaitement complémentaire avec le service urbanisme de la Mairie et calibré correctement au regard du volume de demandes traitées.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal, de renouveler pour une durée de 3 ans, la convention d'adhésion au service commun communautaire en charge de l'application du droit des sols.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune d'ECHENEVEX au service commun communautaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dit « Service ADS » ;

APPROUVE la convention régissant les principes du service ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex ;

ACTE le principe du renouvellement de l'adhésion pour une durée de **3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025** ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

AUTORISE Mme le Maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO

Maire d'Echenevex,

La secrétaire,
Leila SMITH

